



# Projet fédéral 2017-2020

**La licence loisir :**

**Opportunité ou impasse ?**



Décembre 2018

Philippe Zwaenepoel  
Gérard Mathias

## Table des matières

1	Problématique.....	3
2	Le pratiquant non-compétiteur.....	3
3	Types et montants des licences fédérales en vigueur .....	4
3.1	Les types de licences FFB.....	4
3.2	Licences + de 21 ans (cf. graphique) .....	4
3.3	Licences + de 21 ans découverte (cf. graphique) .....	5
3.4	Licences - de 21 ans (cf. graphique) .....	5
3.5	Enseignements .....	5
4	Essai de tarification d'une licence loisir (part fédérale).....	6
5	Effet de la mise en œuvre de la licence découverte + de 21 ans .....	7
6	Coût du billard pour les licenciés .....	7
6.1	Tarifification « club ».....	8
6.2	Coût des déplacements .....	9
6.3	Bilan.....	11
7	Mise en place d'une licence loisir : différents scénarios.....	11
8	Perspectives .....	12
8.1	Traitement différencié des compétiteurs et des non-compétiteurs .....	12
8.1.1	Au niveau des clubs .....	12
8.1.2	Au niveau des organes déconcentrés.....	13
8.2	Intéresser les non-compétiteurs à la compétition-loisir .....	13
8.3	Accroître l'offre de formation sportive et non-sportive .....	13
8.4	Diversifier les portes d'entrée dans le système fédéral.....	14
8.4.1	Licences .....	14
8.4.2	Autres titres de participation (ATP).....	14
8.4.3	Suites .....	14
9	Conclusion .....	14

## Annexes

1. Tarifs parts licences FFB, ligues et CDB – saison 2017-2018
2. Exemples de tarifications clubs
3. Clubs « carambole » et « billard à poches » utilisés pour la détermination du temps de trajet et de la distance « domicile-club » des licenciés

# 1 Problématique

Le projet fédéral 2017-2020 prévoit la réalisation de différentes actions ayant pour objectif le développement du billard, ces actions s'organisant en trois axes :

1. Axe billard éducatif / formation
2. Axe billard culture / communication
3. Axe billard sport / pratique sportive

L'action n°2 de l'axe culture / communication, intitulée **Etudier en détails les conditions de création d'une « licence fédérale loisir »**, pose la problématique correspondante dans les termes suivants :

« La « licence fédérale loisir » apparaît spontanément comme une solution pour faciliter l'adhésion à la Fédération des pratiquants non-compétiteurs. Cependant, la mise en place d'un tel dispositif nécessite d'en mesurer les risques, financiers notamment, et les bénéfices éventuels pour le développement du billard et de la FFB. »

Pour mener l'analyse, il faut :

- définir les notions recouvertes par « licence », par « loisir » et donc par « pratiquant non-compétiteur » ;
- donner le coût actuel de la licence ;
- évaluer le montant d'une licence loisir en se basant sur la mutualisation ;
- estimer les conséquences positives et négatives de l'introduction de la licence loisir ;
- en dégager une ligne de conduite pour la fédération.

## 2 Le pratiquant non-compétiteur

La licence est définie par les statuts :

*« La licence, (...) confère à son titulaire le droit de participer au fonctionnement et aux activités de la Fédération Française de Billard et de ses organes déconcentrés, (...), de participer aux compétitions (...) en individuel et par équipes, définies, pour chaque discipline, par le code sportif fédéral et les règlements sportifs des organes déconcentrés et des circonscriptions territoriales concernées. » (article 1.4.1 - Droits et devoirs des licenciés)*

Le pratiquant non-compétiteur est donc celui qui ne participe à aucune des compétitions en individuel et par équipes définies par le code sportif fédéral et les règlements sportifs des organes déconcentrés et des circonscriptions territoriales concernées.

La fédération dispose-t-elle aujourd'hui d'une connaissance précise du nombre de compétiteurs dans chaque discipline (et donc du nombre de non-compétiteurs) ?

La réponse est négative : il n'y a pas de fichier centralisé des compétiteurs par discipline, comme il en existe un pour l'ensemble des licenciés (<https://www.telemat.org/FFBI/sif/>).

Exemple du carambole : si les résultats des compétitions définies par le code sportif sont effectivement saisis dans FFBSportif, ce n'est pas le cas, par exemple, des compétitions par équipes mises en place par certaines ligues, qui ont pourtant beaucoup de succès<sup>1</sup>.

La saisie des matchs correspondants dans FFBSportif, avec accès à la classification (pas au classement), initiée par la ligue de Nouvelle Aquitaine pour inciter davantage de joueurs à participer aux compétitions, mériterait, de ce point de vue également, d'être généralisée à l'ensemble des ligues.

A défaut d'informations précises remontant des ligues vers la fédération, il faut se contenter aujourd'hui d'estimations du taux de compétiteurs par discipline, soit 40 % pour le carambole et

---

<sup>1</sup> Exemples du championnat Pierre Lescaut (ligue de Normandie) avec 36 équipes de 3 joueurs (+ remplaçants) ou du circuit vétérans de l'Essonne avec 10 équipes de 4 joueurs (+ remplaçants).

90 % pour les 3 disciplines du billard à poches, ce qui donne par différence les proportions de pratiquants non-compétiteurs.

### 3 Types et montants des licences fédérales en vigueur

#### 3.1 Les types de licences FFB

Ils sont au nombre de trois :

- Licence standard pour les plus de 21 ans, ayant déjà été licenciés ;
- Licence « découverte » pour les plus de 21 ans, pour leur première année de licence ;
- Licence « jeunes » pour les moins de 21 ans.

Les choses sont claires jusque-là ; elles se compliquent singulièrement quand on aborde la question du montant des licences. En effet :

*« Le montant de la part fédérale de la licence en club est voté annuellement par l'assemblée générale de la Fédération. Il s'y rajoute éventuellement une part "ligue" et une part "comité départemental", votées par les assemblées générales respectives de ces organes déconcentrés. » Règlement intérieur (article 1.3.2 – Montant).*

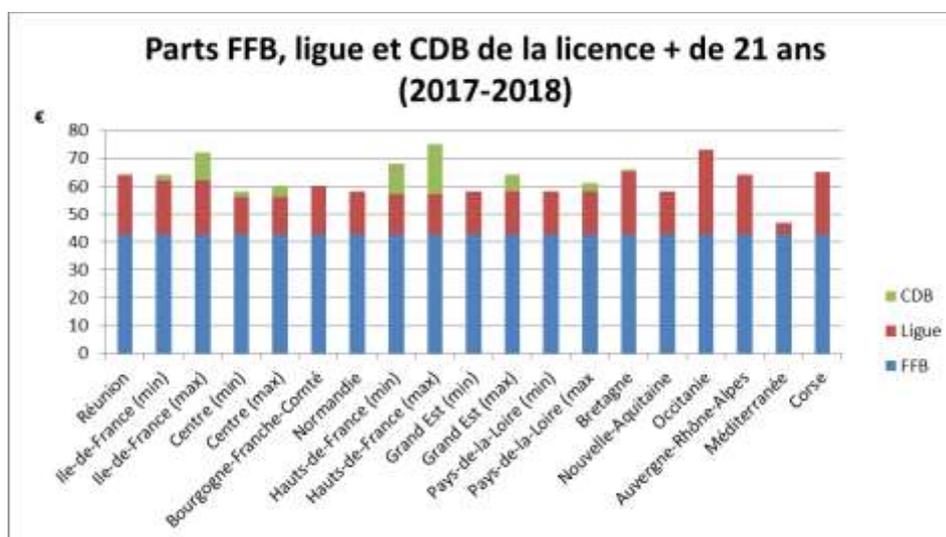
Chacun des organes déconcentrés pouvant fixer librement le montant de sa part, le tarif de la licence fédérale complète (part fédération + part ligue + part comité départemental) peut varier d'une ligue à l'autre, ainsi qu'à l'intérieur d'une ligue. Dans quelles limites ?

Pour répondre à cette question, on s'est basé sur les tarifs de la saison 2017-2018 (cf. annexe 1), pour les 3 types de licence. Dans la mesure où les parts CDB variaient à l'intérieur d'une même ligue, les valeurs mini et maxi ont été retenues pour donner la fourchette de variation à l'intérieur d'une même ligue, d'où les deux valeurs données : ligue min et ligue max (voir graphiques infra).

Les prises de licence et leurs paiements étant effectués par les clubs, les flux financiers vont des clubs vers la fédération, puis redescendent vers les organes déconcentrés. Ces flux sont parfaitement connus de la fédération, à la différence des flux financiers internes entre les organes déconcentrés, les clubs et les licenciés, flux évoqués plus loin.

#### 3.2 Licences + de 21 ans (cf. graphique)

La part FFB est de 43 € ; la part ligue varie entre 4€ (Méditerranée) et 30 € (Occitanie), avec une valeur moyenne de 17,3 €, et la part CDB entre 0 et 18 € (CDB Aisne). Au final, l'amplitude tarifaire pour une licence complète va de 47€ (Méditerranée) à 75 € (Hauts-de-France max).

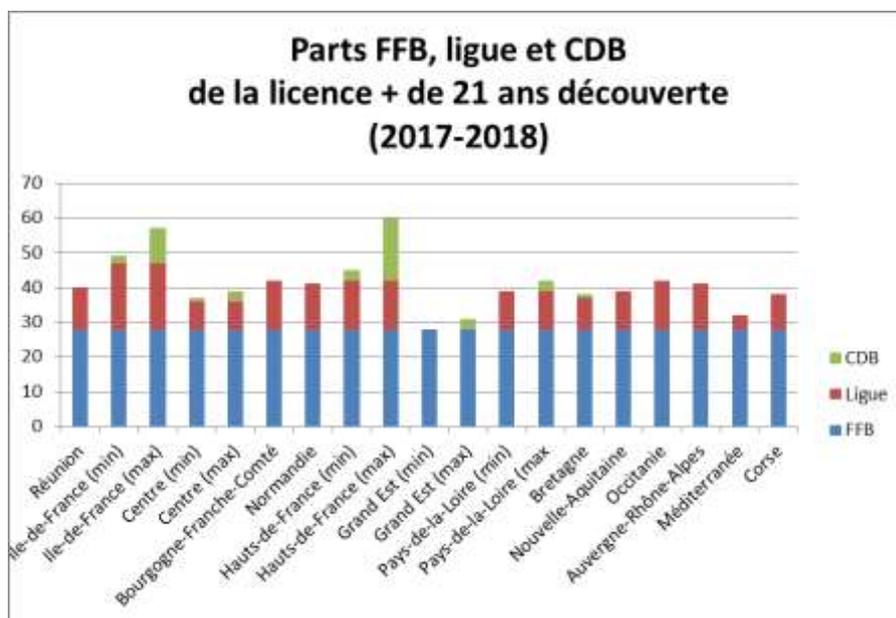


### 3.3 Licences + de 21 ans découverte (cf. graphique)

La part FFB est de 28 € ; la part ligue varie entre 0 € (Grand Est) et 19 € (Ile-de-France), avec une valeur moyenne de 10.8 €, et la part CDB entre 0 et 18 € (CDB Aisne).

Au final, l'amplitude tarifaire pour une licence complète va de 28€ (Grand Est min) à 60 € (Hauts-de-France max).

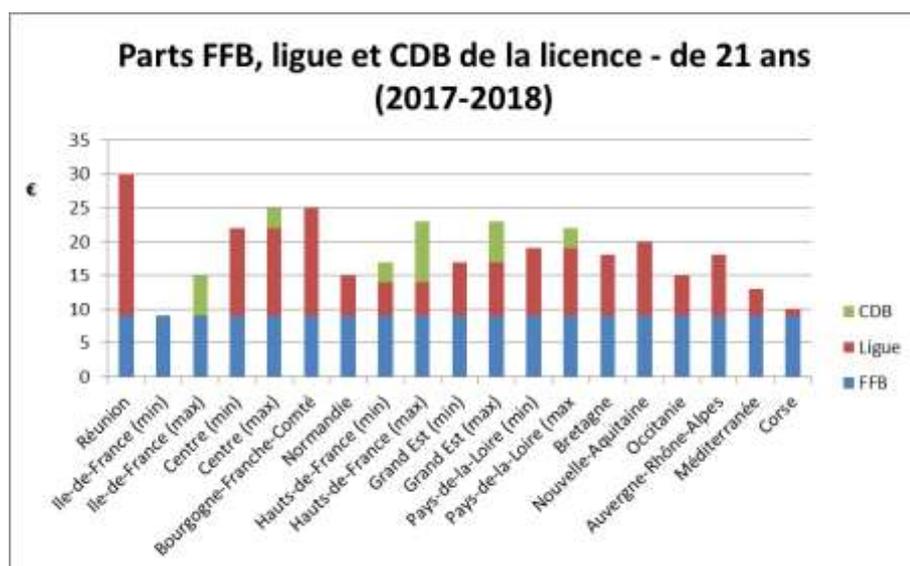
On constate ainsi que la part « ligue + CDB » peut être supérieure à la part fédérale (2 cas observés) et que la licence découverte dans une ligue peut être plus chère que la licence standard dans d'autres ligues (6 cas observés).



### 3.4 Licences - de 21 ans (cf. graphique)

La part FFB est de 9 € ; la part ligue varie entre 1 € (Corse) et 21 € (Réunion), avec une valeur moyenne de 8.6 € ; la part CDB, quant à elle, est comprise entre 0 et 9 € (CDB Aisne). Au final, l'amplitude tarifaire pour une licence complète va de 10 € (Corse) à 30 € (Réunion).

Pour 5 ligues, la part « ligue + CDB » est toujours plus élevée que la part fédérale.



### 3.5 Enseignements

Les chiffres ci-dessus montrent que, dans les trois types de licence, le montant de la licence fédérale complète peut varier considérablement entre deux points du territoire national :

- De 1 à 1.5 pour la licence standard + de 21 ans
- De 1 à 2 pour la licence découverte + de 21 ans
- De 1 à 3 pour la licence – de 21 ans

Ces écarts, imputables aux ligues et CDB, sont probablement justifiés par des niveaux d'activités différents, en matière de formation, de compétitions, ou d'animations. Force est de constater, cependant, que la politique tarifaire des organes déconcentrés peut impacter directement celle de la fédération, jusqu'à la rendre illisible pour les licenciés.

Nota : il serait certainement salubre, en termes de transparence, de faire figurer sur le document « licence » remis au licencié, le montant de la part ligue et CDB, en plus du montant de la part FFB, déjà présent, et/ ou de mettre conjointement à la disposition des licenciés, sur le site fédéral, l'ensemble des tarifs licence FFB, ligues et CDB.

#### 4 Essai de tarification d'une licence loisir (part fédérale)

Cet essai de tarification prend pour base de calcul le budget fédéral, avec pour principe l'affectation des dépenses et leur mutualisation : toutes les licences adultes (et donc la licence loisir) assurent le financement du coût net du fonctionnement général, les licences sportives assurant, en plus, celui du coût net des commissions sportives.

La licence découverte est supprimée, faisant double emploi avec la licence loisir.

Les recettes apportées par la licence –de 21 ans ne sont pas prises en compte, venant compenser une possible surestimation du nombre de compétiteurs + de 21 ans.

Nombre de compétiteurs (chiffres 2017-2018 arrondis)

Disciplines	Licenciés de + de 21 ans	Taux de compétiteurs	Nombre de compétiteurs	Nombre de Non-compétiteurs
Carambole	11100	40 %	4440	6660
Blackball	2500	90 %	2250	250
Américain	500	90 %	450	50
Snooker	400	90 %	360	40
TOTAL	14 500		7500	7000

Le budget 2018-2019 se présente schématiquement de la manière suivante :

<b>BUDGET 2018 / 2019</b>			
<b>dépenses</b>		<b>recettes</b>	
budget général	<b>350 000 €</b>	licences	<b>650 000 €</b>
Commissions sportives	<b>300 000 €</b>	subvention ministère	<b>100 000 €</b>
Carambole	(190000)	(dont 37 000 € pour le	
Blackball	(55000)	3-bandes HN)	
Américain	(35000)		
Snooker	(25000)		
Autres commissions	<b>115 000 €</b>	<b>Divers</b>	<b>50 000 €</b>
		Clichy	(12000)
DTN	<b>35 000 €</b>	Engagts carambole	(15000)
		Simonis	(15000)
		Formation	(8000)
	<b>800 000 €</b>		<b>800 000 €</b>

Coût du fonctionnement général :  $350 + 115 + 35 = 500$  k€

Part financée par la subvention ministère :  $100 - 37$  (3-bandes HN) = 63 k€

Coût net du fonctionnement général : 437 k€

Financement du fonctionnement général :  $437\ 000 / 14\ 500$  licenciés = 30.1 €

**Le tarif de la licence loisir s'établirait à 30.1 €, arrondis à 30 €.**

A noter que ce coût est proche de celui de la licence découverte (28 €).

Coût des commissions sportives :  $300 - 37 = 263$  k€

Recettes des commissions sportives : 15 k€ (droits d'engagement carambole)

Coût net des commissions sportives : 248 k€

Financement des commissions sportives :  $248\ 000 / 7500$  compétiteurs = 33,1 € arrondis à 33 €  
= part sportive de la licence sportive

**Le tarif de la licence sportive s'établirait à  $30 + 33 = 63$  €**

A noter la mutualisation faite entre disciplines sportives : sans cette mutualisation, la part sportive serait de :

- $138\ 000 / 4440$  compétiteurs = 31.1 € pour le carambole
- $55\ 000 / 2250$  compétiteurs = 24. 4 € pour le blackball
- $35\ 000 / 450$  compétiteurs = 77.7 € pour l'américain
- $25\ 000 / 360$  compétiteurs = 69.4 € pour le snooker

En prenant 30 € pour tarif de la licence loisir, il faut se demander maintenant si ce tarif réduit de 13€ ( $43€ - 30€$ ) pour la part fédérale de la licence est susceptible d'attirer des milliers de licenciés supplémentaires au sein de la fédération, sachant aussi que les organes déconcentrés devraient revoir leurs parts pour la licence loisir.

L'expérience de la licence découverte introduite en 2014-2015 donne une première réponse.

## **5 Effet de la mise en œuvre de la licence découverte + de 21 ans**

La licence découverte est une licence à tarif réduit, pour les + de 21 ans, dont peut bénéficier tout primo-licencié. Elle a été instaurée lors de la saison 2014-2015, avec une part fédérale de 28 € au lieu de 40 € pour la licence standard, soit une réduction de 12 €.

Les ligues régionales et CDB ont plus ou moins suivi le mouvement avec une réduction moyenne de 5 €, 6 ligues n'en appliquant aucune, quand d'autres allaient jusqu'à 17 €.

Pour la licence complète, l'avantage financier d'une ligue à l'autre s'échelonnait ainsi entre 12 et 29 € (valeur moyenne de 17 €).

La licence découverte concernant les primo-licenciés, et donc des débutants non-compétiteurs pour leur grande majorité, s'apparente donc à une licence loisir, au moins la première année.

Le nombre de nouveaux licenciés était de 1599 en 2013-2014 ; il passe à 2052 en 2014-2015, avec la licence découverte, soit une hausse de 453 licenciés, qui, ramenée au nombre total de licenciés, représente une augmentation de 3.2 %.

Il est cependant difficile d'attribuer cette augmentation du nombre de nouveaux licenciés à la licence découverte. En effet, 2014-2015 correspond au lancement de l'opération Dynamo, avec une incitation financière donnée aux clubs participants pour licencier tous leurs membres, et à la montée en puissance du blackball au sein de la fédération (435 licenciés supplémentaires pour la saison 2014-2015).

On est donc loin du raz-de-marée « nouveaux licenciés » que certains pronostiquent en évoquant la mise en place d'une licence « loisir ».

Pour comprendre pourquoi la licence découverte n'a eu quasiment aucun effet sur le nombre de nouveaux licenciés, il faut se mettre dans la situation de l'homo œconomicus, joueur de billard, et évaluer ce que lui coûte sa passion.

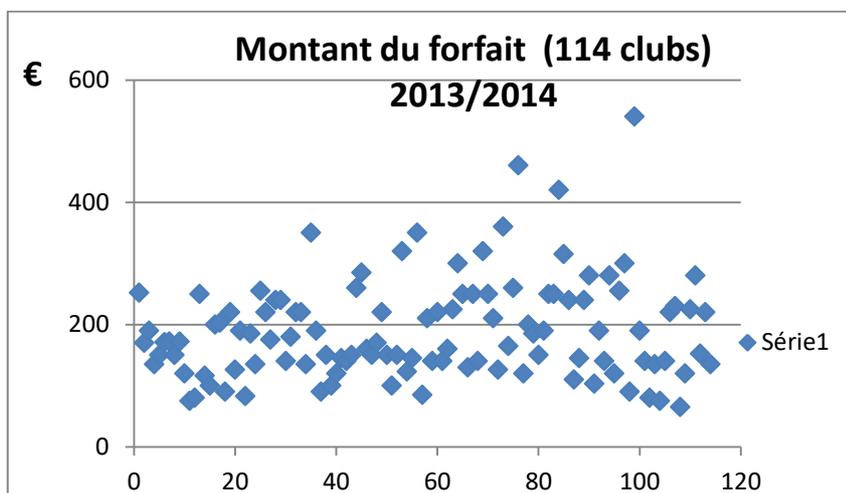
## **6 Coût du billard pour les licenciés**

Pour pratiquer sa passion, en dehors des frais directement liés aux compétitions, le licencié doit acquitter le montant dû au club (cotisation et droits d'utilisation des billards), éventuellement le montant dû à la ligue et au CDB, la licence fédérale, et des frais de déplacements pour se rendre de son domicile au club.

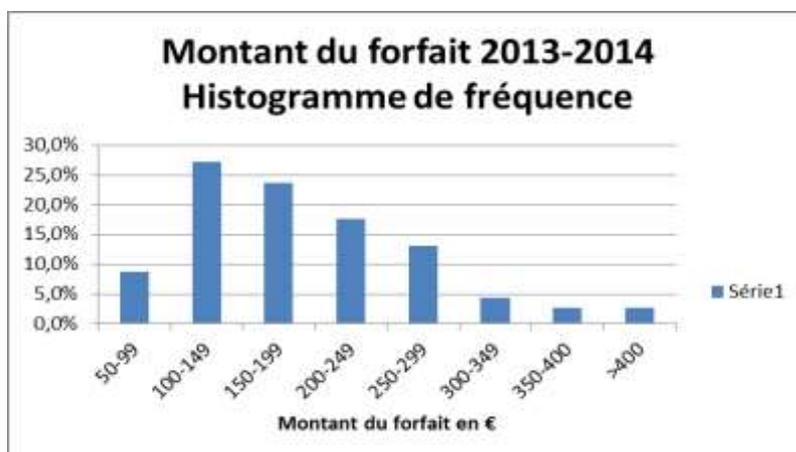
## 6.1 Tarification « club »

Une enquête a été menée en 2014 par la fédération sur les différents types de tarification appliqués par les clubs (178 réponses reçues).

Dans la majorité des cas (114 cas, soit 64%), le licencié acquitte chaque année un forfait unique comprenant le montant de la cotisation à l'association, la licence ainsi que le droit d'utilisation des billards pour la saison.



Le coût moyen du forfait est de 190 € (médiane à 172 €) avec une fourchette allant de 65 € à 540 €. L'histogramme de fréquence montre que 64 % des forfaits sont égaux ou supérieurs à 150 €.



Dans l'enquête menée par la fédération au premier semestre 2016, la moyenne des forfaits s'établit à 267 € par an, la fourchette allant de 60 € (hors licence) à 600 € de forfait annuel.

La majorité des clubs ont des tarifications spécifiques selon les publics : 75 % des clubs ont des tarifs spéciaux pour les jeunes de moins de 21 ans, et 43 % pour les nouveaux adhérents, ce qui est assez faible et interroge sur la répercussion de la licence Découverte sur le coût de du forfait (cf. annexe 2, exemples 1, 2, 6).

Seulement 16 % des clubs ont un tarif préférentiel pour les joueurs de loisir, et 15 % pour les invités et familles, pourtant principales sources de recrutement de nouveaux pratiquants (cf. annexe 2, exemples 2, 3, 4, 5, 6).

Le forfait unique présente beaucoup d'avantages pour le club, avec un seul encaissement et une simplification de la comptabilité. Il peut aussi faciliter des pratiques contestables : licences non prises pour les non-compétiteurs, tarifs « découverte » non appliqués (cf. supra), ..., autant de pratiques qui permettent d'abonder à bon compte la trésorerie du club au détriment des adhérents.

Là encore, des infléchissements dans la politique tarifaire de la fédération peuvent être masqués ou ruinés si les clubs décident de ne pas les appliquer localement.

Dans les variantes de tarification, on trouve aussi le paiement de l'ensemble « cotisation + licence » déconnecté du droit d'utilisation des billards, ce dernier pouvant être payé au mois, ou à l'heure de jeu.

Il faut signaler également que certains clubs carambole demandent aux licenciés le paiement d'un droit d'engagement par mode de jeu, aux compétitions individuelles organisées par la ligue, ce qui revient à différencier les compétiteurs et les non-compétiteurs.

## 6.2 Coût des déplacements

Le licencié se déplace régulièrement pour se rendre au club ou, éventuellement, pour rejoindre une compétition.

On ne s'intéressera ici qu'au premier cas « se rendre au club » qui concerne tous les licenciés, pratiquants « loisir » et compétiteurs, pour évaluer le coût des déplacements par rapport aux coûts précédents (cotisation, droit d'utilisation des billards, licence).

L'analyse a été menée sur les licenciés 2017-2018, sur 13 clubs « carambole », 11 clubs Billard à Poches (essentiellement blackball), et un club mixte « carambole-BàP », représentant 502 licenciés carambole et 333 licenciés BàP. (voir carte des clubs en annexe 2).

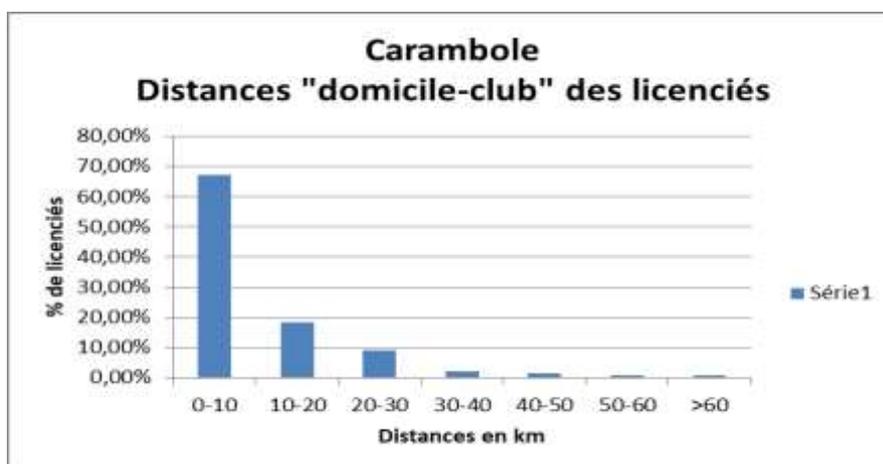
Pour les licenciés habitant dans la même commune que celle où est situé le club, la distance et le temps de trajet ont été fixés arbitrairement à 2 km et à 2 minutes. Pour les autres licenciés, les données « distances et temps » ont été extraites de Mappy.

Les résultats obtenus font apparaître des situations très différentes entre ces deux populations :

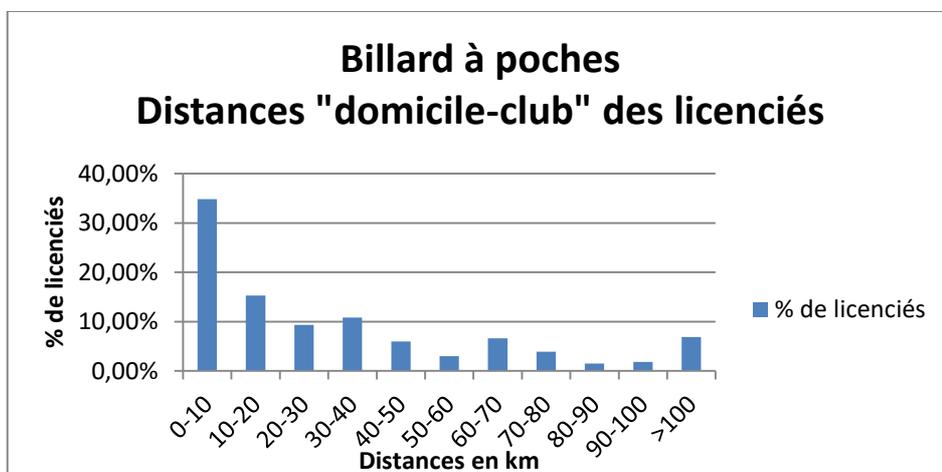
La distance moyenne domicile-club est de 9.9 km (temps moyen de trajet de 12.5 minutes) pour les joueurs de carambole contre 37.4 km pour les joueurs de BàP (temps moyen de trajet de 33.4 minutes).

<b>Temps de trajet et distance entre le domicile et le club</b>				
	<b>Carambole</b>		<b>BàP</b>	
	Temps de trajet (min)	Distance (km)	Temps de trajet (min)	Distance (km)
Médiane	10	5,4	26	19,5
Moyenne	12,5	9,9	33,4	37,4

Plus de 67 % des licenciés carambole habitent à moins de 10 km de leur club, alors qu'ils ne sont que 35 % pour les licenciés BàP.



Les licenciés BâP, plus jeunes (âge moyen d'environ 38 ans), et majoritairement compétiteurs, n'hésitent pas à faire de longs trajets pour rejoindre leur club ou pour participer à des compétitions (exemple du blackball avec des tournois nationaux qui drainent à chaque fois plusieurs centaines de joueurs).



Les licenciés carambole (âge moyen de 61 ans) sont beaucoup plus sédentaires et bénéficient de surcroît d'une densité géographique de clubs carambole plus élevée que celle des BâP (cf. tableau ci-dessous<sup>2</sup>).

Typologie	Nbre de clubs
Carambole	343
dominante Carambole	72
mixte Carambole/poches	11
poches	124
mixte dominante poches	30
non renseignés	20
total	600

Dans le cas d'un licencié carambole se rendant au club deux fois par semaine à 5km de son domicile, le kilométrage parcouru dans l'année est de  $5 \times 2 \times 2 \times 52 = 1040$  km. Sachant que le prix de revient kilométrique de la voiture la moins coûteuse du marché en 2018 est de 0.33 €/km<sup>3</sup>, ces déplacements représentent un coût annuel minimal de 343 €.

Pour s'adonner à sa passion, un licencié, plutôt privilégié (habitant à 5km de son club), doit donc dépenser :

- 343 € pour ses déplacements domicile-club
- +190 € (coût du forfait moyen club)
- 533 € au total, sans parler d'éventuelles consommations au bar du club.

L'enquête FFB 2016 indique de son côté que « le billard coûte en moyenne 332 € par an au joueur et/ou à son club, 1 243 € pour les compétiteurs (la fourchette annuelle mini/maxi allant de 60 € (hors licence) à 3 000 € ».

<sup>2</sup> Résultat du travail de typologie des clubs qui a été réalisé par C. Schaffran et R. Berrin en 2015/2016 lors de la constitution des fiches clubs.

<sup>3</sup> <https://www.dossierfamilial.com/consommation/vehicules/essence-ou-diesel-ce-que-coute-reellement-une-voiture-86008>

Nota : Bien entendu, il y a des cas particuliers, comme les joueurs non-compétiteurs qui habitent à proximité immédiate du club, s'y rendent à pied, et paient une cotisation + droit de jeu de 60 € dans une salle municipale. Ceux-là seront les premiers à réclamer une licence loisir dans la mesure où la licence complète leur revient plus cher que toutes leurs autres dépenses « billard », alors qu'en définitive, ils sont globalement très privilégiés par rapport aux autres licenciés (paradoxe des coûts relatifs).

### 6.3 Bilan

L'ordre de grandeur des dépenses consenties par un joueur « type » de carambole, non-compétiteur, devant se déplacer en voiture pour rejoindre son club, se situe donc dans une fourchette de 300 à 500 €.

Il faut comparer ce montant à celui de la réduction tarifaire totale (FFB, ligue, CDB) permise par la licence découverte par rapport à la licence standard, et sous réserve que cette réduction soit effectivement appliquée par le club.

En 2014-2015, la réduction totale moyenne s'établissait à 17 € (fourchette de 12 € à 29 €), avec une médiane à 14 € (50 % des valeurs égales ou inférieures à 14 €).

Cet avantage financier n'est donc pas de nature à changer fondamentalement la donne économique pour un joueur de billard.

La licence « découverte » a donc une portée plus symbolique que financière ; elle correspond à un signal envoyé par la fédération aux non-pratiquants pour les inciter à venir découvrir le billard.

*Nota : Licence découverte en 2018-2019 d'un coût de 28 € ; réductions correspondantes :*

Réduction FFB = 15 € ; réduction variable selon les ligues : 9, 0, 5, 3, 2, 0, 15, 4, 13, 5, 16, 8, 0, 12 € (moyenne de 6.6 €) ; Il s'y ajoute une réduction variable selon les CDB, généralement nulle ou faible, sauf pour les Hauts-de-France (11 et 12 € pour les CDB 59 et 62).

## 7 Mise en place d'une licence loisir : différents scénarios

Hypothèse : la fédération instaure la licence loisir à 30 € (part fédérale). La licence découverte est supprimée, faisant double emploi avec la licence loisir.

Comment les organes déconcentrés vont-ils ajuster leurs parts ?

Si l'on se réfère à la licence de découverte, on a trois types de comportement : le statu quo (on ne touche à rien), un léger ajustement à la marge, un vrai effort d'accompagnement de l'impulsion fédérale.

Les enjeux financiers sont ici beaucoup plus importants car la licence loisir concernerait au total 7 000 licenciés contre 2 000 pour la licence découverte. Notons à ce propos que les licences représentent plus de 80 % des recettes de la fédération.

On peut pronostiquer que les ligues opteraient sensiblement pour la même politique que pour la licence découverte, avec des réductions peut-être même inférieures compte tenu des enjeux financiers sous-jacents.

La donne financière resterait donc quasiment inchangée par rapport à 2014-2015, année de l'introduction de la licence découverte.

### Scénario 1

Ne croyant pas à une augmentation corrélative du nombre de licenciés loisir, et pour maintenir son budget en équilibre, la fédération augmente parallèlement le montant de la licence standard = licence sportive, laquelle passe de 43 € à 63 € (+ 20 €), avec des prestations inchangées pour les compétiteurs.

Conséquences : mécontentement des compétiteurs, diminution du nombre de licences sportives, résultat déficitaire, ...

On peut noter que la fédération française de pelote basque (FFPB), qui compte 17 000 licenciés, a supprimé récemment sa licence loisir à 28 €, compte tenu de la baisse constatée du nombre de licences sportives (réunion du comité directeur du 25 février 2017).

## Scénario 2

La fédération instaure la licence loisir à 30 € (part fédérale) et n'augmente pas parallèlement le montant de la licence sportive, en pariant sur un afflux massif de licenciés loisir pour compenser le manque à gagner correspondant aux licences loisir des 5 000 non-compétiteurs hors licence découverte (7 000 non-compétiteurs – 2 000 licences découverte annuelles).

- Le manque à gagner est de de 5 000 x 13 € : 65 000 €
- Il faut 65 000 / 30 = 2166 → 2 200 nouveaux licenciés loisir pour compenser → probabilité quasi nulle.

Conséquences : budget fortement déficitaire, diminution du fonds de roulement, suppression de la licence loisir l'exercice suivant, mécontentement des licenciés, ...

## Scénario 3

La fédération instaure la licence loisir à 30 € (part fédérale), n'augmente pas parallèlement le montant de la licence sportive, mais diminue du manque à gagner ci-dessus (soit près de 65 k€) les budgets des commissions sportives, avec des baisses des frais de déplacements des joueurs et des arbitres, ....

Conséquences : mécontentement des compétiteurs, diminution du nombre de licences sportives, résultat déficitaire, ...

## Bilan

Aucun de ces scénarios ne plaide pour la mise en place d'une licence loisir. Le faible avantage financier permis par la licence loisir n'est pas de nature à modifier les comportements, et à provoquer un afflux massif de nouveaux licenciés. La diminution correspondante des recettes affecterait l'équilibre financier de la fédération et la priverait de toute marge de manœuvre pour son développement. Structurellement, les conditions ne sont pas réunies pour que la fédération s'engage dans cette voie.

## 8 Perspectives

Face à ce constat, quelles réponses concrètes peut-on imaginer, d'une part pour rapprocher les points de vue et les intérêts des pratiquants non-compétiteurs et compétiteurs, et d'autre part, faire venir au billard de nouveaux pratiquants ?

Ces réponses peuvent venir des clubs, des organes déconcentrés et de la fédération, et être de quatre ordres, au moins :

- Traiter de façon différenciée les compétiteurs et les non-compétiteurs au niveau des clubs et des organes déconcentrés ;
- Intéresser les non-compétiteurs à la compétition-loisir ;
- Accroître l'offre de formation sportive et non-sportive ;
- Diversifier les portes d'entrée dans le système fédéral.

### 8.1 Traitement différencié des compétiteurs et des non-compétiteurs

#### 8.1.1 Au niveau des clubs

Dans tous les clubs, et surtout les clubs carambole se côtoient des compétiteurs et des non-compétiteurs.

Les compétiteurs disposent généralement de plus de droits que les non-compétiteurs :

- Billards réservés pour les compétitions ;
- Billards parfois réservés pour les entraînements ;
- Remboursement par le club des frais de déplacements pour les compétitions, dans certains cas.

Si les non-compétiteurs, auxquels on demande parfois d'arbitrer des compétitions, acquittent le même forfait que les compétiteurs, on peut comprendre un certain ressentiment de leur part, dont la responsabilité va souvent être mise sur le compte de la fédération et des organes déconcentrés, avec la solution magique pour résoudre le problème : la licence loisir ...

Si le club appliquait un forfait différencié pour les compétiteurs et les non-compétiteurs, ou un forfait unique mais assorti de droits d'engagements supplémentaires pour les compétiteurs, il n'y aurait certainement plus ce sentiment chez certains non-compétiteurs de trop payer par rapport aux prestations offertes.

Certains clubs ont mis en place des tarifs différenciés (voir annexe 2, exemples 2 et 3), avec des remises de 40 ou 50 €, mais ces exemples sont rares comme on l'a dit, puisque seulement 16 % des clubs le faisaient en 2016 (cf. enquête FFB 2016).

On manque toutefois aujourd'hui de retours sur l'efficacité de cette politique tarifaire en termes de croissance ou non du nombre de licenciés.

### **8.1.2 Au niveau des organes déconcentrés**

Depuis de nombreuses années, la ligue Méditerranée demande aux seuls compétiteurs<sup>4</sup> d'acquitter une part sportive lors du renouvellement de la licence (21 € senior, 11 € senior découverte, 10 € les jeunes d'âge compris entre 17 et 21 ans). On est donc typiquement dans une configuration « compétition » et « loisir » avec deux tarifs différenciés, une configuration qui a eu un effet positif sur le recrutement de nouveaux licenciés au cours des deux premières années de mise en place pour s'estomper ensuite.

La ligue Midi-Pyrénées avait également mis en place un système de remboursement de 15 € pour les licenciés non-compétiteurs, mais ce système n'a pas empêché une baisse du nombre de licenciés et a été abandonné lors de la réforme territoriale. Depuis, la ligue a mis en place un challenge des clubs sur trois grands critères (licenciation, formation et sportif), avec des actions fortes en termes d'animation sportive différenciée, de formation, ... Les résultats sont là avec près de 70 licenciés supplémentaires sur la saison 2017/ 2018. Forte de cette expérience, la ligue estime que la licence loisir n'est pas LA solution, et que le développement passe avant tout par une offre accrue de compétitions, de compétitions-loisirs, et de formations répondant aux attentes des licenciés.

Pour les deux ligues ci-dessus, la mise en place de tarifs différenciés (gain de 21€ ou 15 € pour les non-compétiteurs) n'a donc pas permis d'attirer en masse de nouveaux licenciés.

## **8.2 Intéresser les non-compétiteurs à la compétition-loisir**

Les pratiquants non-compétiteurs étant majoritairement des joueurs de carambole, avec beaucoup de retraités, la généralisation dans toutes les ligues (ou CDB) de compétitions « vétérans » par équipes (pour diminuer les frais de déplacements), en semaine (pour ne pas interférer avec les championnats, les retraités étant disponibles), permettrait d'accroître notablement le nombre de compétiteurs. Tous ces matchs seraient saisis sur FFBsportif dans le cadre de la classification, ou sur un site de même type réservé aux compétitions-loisirs, ce qui donnerait à ces compétitions un intérêt supplémentaire, et permettrait en outre à la fédération d'avoir une idée plus précise du nombre de compétiteurs.

Il y a certainement d'autres types de compétitions envisageables et le recensement de toutes les initiatives ou idées dans ce domaine serait très utile.

## **8.3 Accroître l'offre de formation sportive et non-sportive**

Accroître l'offre de formation sportive et non-sportive permet d'offrir davantage de services au pratiquant non-compétiteur, en contrepartie du prix de la licence qu'il acquitte.

Cet objectif est particulièrement bien appréhendé par le projet fédéral 2017-2020, puisqu'il fait l'objet d'un axe de travail complet avec de nombreuses actions engagées ou à engager par la fédération, dont certaines à décliner au niveau des organes déconcentrés et des clubs (cf. projet fédéral 2017-2020, axe formation). Le lecteur pourra s'y reporter utilement.

---

<sup>4</sup> Ainsi qu'aux présidents, secrétaires et trésoriers de clubs.

## 8.4 Diversifier les portes d'entrée dans le système fédéral

### 8.4.1 Licences

Le billard étant un sport unisexe et intergénérationnel, la création d'une licence familiale pourrait avoir du sens pour la fédération, si elle permet d'inciter de nouveaux pratiquants à la rejoindre.

Comme la licence découverte, la portée d'une telle licence serait plus symbolique que financière, et consisterait surtout en un signal fédéral vers les familles intéressées par le billard, mais aussi vers les clubs pour qu'ils pratiquent des tarifs « famille », s'ils ne le font pas déjà. La part fédérale de la licence « jeunes de moins de 21 ans », étant déjà très modique (9 €), cette licence familiale concernerait plutôt les conjoints, et peut-être davantage les conjointes, les féminines ne représentant aujourd'hui que 6.5 % du nombre total de licenciés, en invitant à l'adhésion de couples.

Nota : dans les exemples 5 et 6 de l'annexe 2, le forfait « femmes » est respectivement de 135 € et de 100 € inférieur au forfait « hommes » ; les exemples 4 et 5 montrent des réductions de 50 et 55 € pour les couples et/ou les familles ...

### 8.4.2 Autres titres de participation (ATP)

Les titres de participation permettent à des non-licenciés de participer à des activités de découverte et d'initiation à la pratique du billard (article 1.4.3 des Statuts). Ils ne correspondent pas à une adhésion à la fédération (ni à un club d'ailleurs) et ne permettent pas de participer aux activités statutaires. Ces titres de participations sont recensés par l'INSEE et le ministère des sports, indépendamment des licences.

Le Pass Billard Scolaire, par exemple, créé par la Fédération, est un titre de participation.

L'objectif recherché à plus ou moins long terme est de voir les bénéficiaires d'ATP opter pour une licence pleine et entière ...

Comme le font de nombreuses fédérations, on peut imaginer d'autres titres de participation, à la journée, à la semaine, au mois, ... pour une journée de découverte, un tournoi amical, une formation, un stage, ....

De tels titres de participation sont la plupart du temps attachés à des événements, d'où le nom de « licences événementielles » qui leur sont parfois donnés (cf. fédération de handball) ; il s'agit toutefois d'un abus de langage pour le terme « licence », mais qui a le mérite de simplifier la terminologie.

La « licence événementielle » ou l' « ATP événementiel » pourrait correspondre à un service offert par l'organisateur (club, CDB, ligue, fédération) et donner lieu à la perception de ressources, l'avantage supplémentaire étant d'accéder à la quantification des effectifs bénéficiant de tels services (rayonnement). Nota : la collaboration engagée avec Décathlon devrait mener à la création d'ATP « initiation ».

### 8.4.3 Suites

Comme on le voit, d'autres pistes intéressantes sont à explorer.

Il faudra toutefois avancer avec discernement, afin de ne pas tomber dans le piège d' « usines à gaz » complexes à gérer et inefficaces en termes de développement, et toujours avoir à l'esprit les risques de dévoiement de tout nouveau dispositif, comme c'est arrivé pour la licence indépendante.

## 9 Conclusion

La fédération n'a qu'une connaissance approximative du nombre de ses compétiteurs, et par différence du nombre de non-compétiteurs. Il serait utile de pouvoir progresser dans ce domaine, en incitant notamment à la saisie de toutes les compétitions fédérales et ligues sur les sites ad hoc de chaque discipline, ce qui permettrait également de mieux connaître le nombre de matchs joués par compétiteur, et donc son niveau d'engagement dans ce domaine.

D'une manière générale, les joueurs de billard à poches sont majoritairement compétiteurs (à 90 %), alors que les joueurs de carambole, plus âgés, ne sont compétiteurs qu'à 40 %. La licence loisir ne concernerait donc pratiquement que les joueurs de carambole.

La fédération ne dispose que d'une maîtrise partielle de sa politique tarifaire, en raison de la liberté statutaire donnée aux ligues et CDB pour fixer leurs parts, et, in fine, du système de

forfait unique pratiqué par la majorité des clubs, dans lequel la licence est noyée avec la cotisation du club et le droit d'utilisation des billards. Des dérives ayant été constatées à ce niveau (par exemple, tarif réduit de la licence découverte non répercuté, ...), il serait certainement salutaire, en termes de transparence, de faire figurer sur le document « licence » remis au licencié, le montant de la part ligue et CDB, en plus du montant de la part FFB, déjà présent, et/ ou de mettre conjointement à la disposition des licenciés, sur le site fédéral, l'ensemble des tarifs licence FFB, ligues et CDB.

Un essai de tarification de la licence loisir, pour mutualiser et couvrir les coûts nets de fonctionnement général, donne un montant de l'ordre de 30 € pour la part fédérale, soit un montant proche de celui de la part fédérale de la licence découverte.

Il faut rappeler que la licence découverte, mise en place en 2014-2015 n'a pas eu d'effet véritable sur le développement du nombre de licenciés. L'explication tient au modèle économique du licencié « billard ». Pour pratiquer sa passion, en dehors des frais liés aux compétitions, le licencié doit acquitter le montant dû au club (cotisation, licence, droits de jeu) et des frais de déplacements pour se rendre de son domicile au club.

Sur le plan statistique, une dépense totale de 300 à 500 €/an fait partie de la fourchette basse du coût total acquitté par les licenciés pour pratiquer le billard loisir à l'année, même si évidemment on peut trouver des exemples de coûts notablement inférieurs.

Dès lors, une réduction moyenne du coût de la licence complète de 13 € (FFB) +6.6 € (ligue), correspondant à l'avantage tarifaire donné par la licence loisir, et sous réserve que cette réduction soit appliquée par les clubs, n'est pas de nature à bouleverser ce modèle économique, et à occasionner un afflux massif de nouveaux licenciés.

Plusieurs scénarios de mise en place de la licence loisir, avec augmentation ou non de la licence sportive, et diminution ou non des prestations sportives, ont été comparés ; aucun n'est concluant. . La diminution correspondante des recettes « licences » affecterait l'équilibre financier de la fédération et la priverait de toute marge de manœuvre pour son développement. Structurellement, les conditions ne sont donc pas réunies pour que la fédération s'engage dans cette voie.

Il faut toutefois apporter des réponses concrètes aux interrogations qui risquent de perdurer sur le sujet « licence loisir », même si, in fine, ce sont les clubs qui détiennent l'essentiel des leviers, notamment tarifaires, de leur développement.

Ces réponses concernent à la fois les clubs, les organes déconcentrés et la fédération, et sont au moins de quatre types :

- Avoir un traitement différencié des compétiteurs et des non-compétiteurs (cotisations club loisir et compétition, droits d'engagement pour les compétitions, ...) ;
- Intéresser les non-compétiteurs à la compétition-loisir (généraliser les compétitions par équipes vétérans, saisir tous les résultats sur les sites sportifs, ...) ;
- Accroître l'offre de formation sportive et non-sportive (dirigeants de clubs, ...) ;
- Diversifier les portes d'entrée dans le système fédéral (licences, ATP).

\*\*\*\*\*

\*

## Annexe 1

### Tarifs parts licences FFB, Ligues et CDB - saison 2017/2018

Nota : pour condenser le tableau toutes les lignes CDB à 0 ont été supprimées

Ligue	Nom	Club	+ 21 ans	+ 21 ans découverte	- 21 ans
	<b>FFB</b>	<b>50</b>	<b>43</b>	<b>28</b>	<b>9</b>
1	Guadeloupe	0	0	0	0
2	Martinique	0	0	0	0
4	Réunion	30	21	12	21
11	Ile de France	46	19	19	0
	CDB 75	35	6	6	5
	CDB 77	75	2	2	2
	CDB 78	50	10	10	0
	CDB 91	46	9	9	3
	CDB 92	35	6	6	5
	CDB 93	40	4	4	0
	CDB 94	77	6	6	4
24	CDB 95	76	6	6	6
	Centre	72	13	8	13
	CDB 18	0	4	1	0
	CDB 28	0	3	3	3
	CDB 36	0	4	1	0
	CDB 37	0	4	3	3
	CDB 41	0	4	1	0
CDB 45	0	2	2	2	
27	Bourgogne-Franche-Comté	85	17	14	16
28	Normandie	77	15	13	6
32	Hauts de France	30	14	14	5
	CDB 02	0	18	18	9
	CDB 59	32	14	3	3
	CDB 60	40	13	13	5
	CDB 62	32	11	3	3
	CDB 80	100	13	13	7
44	Grand Est	70	15	0	8
	CDB 10	35	2	0	1
	CDB 54	0	5	3	5
	CDB 55	100	1	1	1
	CDB 57	0	2	2	2
	CDB 88	31	6	3	6
52	Pays de la Loire	200	15	11	10
	CDB85	25	3	3	3

53	Bretagne	20	22	9	9
	<i>CDB 22</i>	25	1	1	0
	<i>CDB 29</i>	25	1	1	0
	<i>CDB 35</i>	25	1	1	0
	<i>CDB 56</i>	25	1	1	0
75	Nouvelle-Aquitaine	50	15	11	11
76	Occitanie	100	30	14	6
84	Auvergne-Rhone-Alpes	100	21	13	9
	<i>CDB 26</i>	50	0	0	0
93	Mediterranée (PACA)	30	4	4	4
94	Corse	50	22	10	1

## Annexe 2

### Exemples de tarifications de clubs carambole

(Sources : sites Web des clubs)

Nota : Il s'agit ici simplement d'exemples qui montrent la variabilité de la tarification d'un club à l'autre ; on ne peut en déduire aucun enseignement valable pour l'ensemble des clubs.

*Exemple 1 : Club n'appliquant pas la licence découverte et offrant la licence jeunes et le forfait aux moins de 21 ans*

	Moins de 18 ans	18 à 21 ans	Séniors
INSCRIPTION LICENCE	Gratuit	Gratuit	150 €
FORFAIT	Gratuit	Gratuit	100€ = Illimité

*Exemple 2 : Club appliquant des tarifs différenciés pour les non-compétiteurs ; la différence atteint 55 € avec les compétiteurs. La tarification découverte n'est pas mentionnée.*

<b>Féminine non compétitrice</b>	110	+	58	=	<b>168 €</b>
<b>Sénior non compétiteur</b>	110	+	58	=	<b>168 €</b>
<b>Féminine compétitrices</b>	165	+	58	=	<b>223 €</b>
<b>Sénior compétiteur</b>	165	+	58	=	<b>223 €</b>

*Exemple 2 : Club appliquant des tarifs différenciés pour les non-compétiteurs ; la différence atteint 40 €. Le tarif découverte est effectivement appliqué, avec en outre une réduction supplémentaire sur le forfait*

#### Tarifs cotisations / licences

- Adhésion / licence compétiteur a 260€ (licence FFB a 73€)
- Adhésion / licence non compétiteur a 220€ (licence FFB a 73€)
- Adhésion / licence Découverte (1ere année) a 110€ (licence FFB a 42€)

Exemple 3 : Club proposant une réduction pour le conjoint ou membre de la famille

**\* Réduction de 50 € pour le conjoint ou membre de la famille habitant sous le même toit.**

Exemple 4 : Club pratiquant des tarifs différenciés hommes/ femmes (différence de 130 €) et couple (différence de 55 €)

Hommes	Femmes	Jeunes (-21 ans)	Couple	Homme+Enfant (-16 ans)
285€	155€	90€	385€ (au lieu de 440€)	325€ (au lieu de 375€)

Les prix ci-dessus comprennent la licence de la Fédération Française de Billard.

Exemple 5 : Club appliquant une tarification différenciée hommes – femmes (différence de 100 €) ; pas de mention de tarification découverte ; formulation inadéquate : "licence" au lieu de "forfait comprenant la licence"

## **TARIFS saison 2018-2019**

- Licences adultes ..... 200 € / an
- Licences féminine ..... 100 € / an
- Licences 16/21 ans ... ..... 60 € / an

\*\*\*\*\*

